

# Intempéries 2021 : derniers jours pour être indemnisés

Ault a enfin obtenu la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les intempéries de juillet 2021. Une délivrance pour le maire et les habitants.

Une délivrance pour le maire d'Ault, Marcel Le Moigne, et les habitants : la préfecture de la Somme a publié le 12 octobre un arrêté indiquant que l'état de catastrophe naturelle était reconnu pour les inondations et de coulées de boues du 4 juillet 2021. « C'est l'aboutissement d'une procédure relativement longue », se réjouit Marcel Le Moigne, maire d'Ault. « Quand c'est positif, ça nous satisfait tous ».

Une procédure qui a mis plus d'un an à se concrétiser du fait de plusieurs facteurs : « La procédure n'est jamais simple à mener », confie l'édile. « Il fallait les bulletins météo d'Abbeville et ils nous disaient que ce n'était pas une pluie exceptionnelle ». Mais si à Abbeville les mesures n'étaient pas importantes, à Ault, elles l'étaient. Il a donc fallu le démontrer grâce à des vidéos et photos.

## Déposer un dossier

À compter de la date de publication de l'arrêté, les sinis-



Le 4 juillet 2021, de violents orages avaient provoqué d'importantes inondations dans les rues d'Ault (Photo d'illustration).

trés qui ne l'auraient pas déjà fait, ont 10 jours pour déclarer le sinistre à l'assurance, soit jusqu'au 22 octobre. « Il faut faire une déclaration de catastrophe naturelle à l'assurance », indique l' élu. « Ce qui était une simple déclaration de dégât doit se convertir en déclaration de catastrophe naturelle ». Ces personnes seront ensuite dédommagées totalement et sans franchise à

payer. Dans un communiqué publié sur ses réseaux sociaux, la municipalité précise qu'elle se tient à « disposition pour tout renseignement complémentaire ».

En ce qui concerne les épisodes d'inondation de septembre dernier, l'état de catastrophe naturelle ne sera pas demandé. « C'est différent. Ces inondations proviennent de malfaçon. On ne peut donc

pas incriminer ça aux conditions météo », explique Marcel Le Moigne. « Certes, il pleuvait bien mais ce n'était pas exceptionnel et les dégâts causés, rue de l'esplanade, sont dus à un défaut de branchement et en bas de la rue c'est à cause d'un défaut du tuyau de refoulement qui a été changé. Je ne présente pas de dossier par rapport à ça ».

Augustin Thibouw

*L'Informateur 20.10.2022*